

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification du PLU :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Intercommunal en date du :

Règlement graphique



1/10 000

3.2.h (1)

Zones urbaines

- UB** Zone urbaine représentant le bourg ancien
- UBe** Secteur réservé aux équipements publics, collectifs, sportifs et de loisirs
- UC** Zone urbaine de densité plus faible
- UX** Zone urbaine réservée aux activités

Zones à urbaniser

- 1AU** Zone à urbaniser équipée ou insuffisamment équipée
- AU** Zone non équipée destinée à être urbanisée à long terme

Zones agricoles

- A** Zone agricole
- Ai** Zone agricole inondable

Zones naturelles ou forestières

- N** Zone naturelle ou forestière
- Ni** Zone naturelle inondable
- Np** Secteur identifiant les espaces naturels faisant l'objet d'une préservation renforcée

- Espace Boisé Classé
- Haie à conserver au titre de la Loi Paysage

- Emplacement réservé
- * Bâtiments et ensemble de bâtiments identifiés au titre de la loi Paysage
- Bâtiments agricoles admettant un changement de destination

- Limite de commune
- Création de voie
- Création de haies

